

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2019.0092/DC/SCES du 15 mai 2019 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la commission de certification des établissements de santé

NOR : HASX1930237S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 15 mai 2019,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L. 161-37 et suivants ;
Vu le règlement intérieur du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu le règlement intérieur de la commission de certification des établissements de santé ;
Vu la décision n° 2014.0127/DC/SCES du 18 juin 2014 portant nomination des membres de la commission de certification des établissements de santé ;
Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Marie Deugnier est nommée membre titulaire de la commission de certification des établissements de santé en remplacement de Mme Dominique de Wilde, pour la durée de son mandat restant à courir.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 15 mai 2019.

Pour le collège :
La présidente de séance,
PR ELISABETH BOUVET